RAPPORT INITIAL
CONTROLE TECHNIQUE

SOCOTEC

DIRECTION DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MANCHE
David HEUVET
Place de la préfecture
50000 SAINT-LO
Email : david.heuvet@dgfip.finances.gouv.fr

50-Avranches-REAMENAGEMENT ET MISE EN CONFORMITE PMR DU HALL D'ACCUEIL ET DE SON ACCES AU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Date d'émission 29/07/2026
N° d'affaire : 260524550000003
Référence chrono : CT/24550/0726/0167
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Anthony MERIMEE
Tél. +33 6 18 78 87 16
Email : anthony.merimee@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION MANCHE
Pôle Construction&Immobilier Normandie
880 B & 880C Rue Jean Bouin Tourlaville
50110 CHERBOURG EN COTENTIN
+33 2 33 88 71 80

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT **3**
2. SIGNATURES **5**
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX **5**
3.1. Partenaires de l'opération 5
3.2. Données de l'affaire 6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES **6**
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D **7**
5.1. Analyse de Risque 7
5.2. Evaluation de conformité 7
6. ANALYSE DE RISQUE **9**
6.1. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement indissociables 10
7. EVALUATION DE CONFORMITE **12**
7.1. Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH 13
7.2. Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées 15
8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES **16**

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°260524550000003, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordres connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Anthony MERIMEE **Responsable d'Affaire**	

Ce rapport a été édité par : Anthony Merimee

Ce rapport a été transmis à :

- Cédric FILY / cedric.fily@dgfip.finances.gouv.fr
- David HEUVET / david.heuvet@dgfip.finances.gouv.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
David HEUVET DDFIP Manche Place de la Préfecture 50000 SAINT LO Cédric FILY DDFIP Manche Place de la Préfecture 50000 SAINT LO

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
7 Rue Louis Millet 50300 Avranches
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
L'objet de cette opération concerne le réaménagement du hall d'accueil situé au RDC du Centre des Finances Publiques d'Avranches et de la mise en accessibilité de l'accès du hall d'accueil du public depuis la rue Louis Millet.

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation – Identification des documents examinés	Reçu le
HALL D'ACCUEIL_PRO_CCTP_LOT03_ELECTRICITE.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_CDPGF_LOT03_ELECTRICITE.XLS	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_PLANS - Plan d'électricité - ind B.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_CCTP_LOT04_PL-CVC.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_CDPGF_LOT05_Ascenseur.XLS	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_PLANS - Plan d'accessibilité - ind B.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_PLANS - Plan d'aménagement - ind B.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_PLANS - Plans de faux plafonds.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_PLANS - Plan de peintures revêtement de sol.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_PLANS - Plan de dépose chauffage - ind B.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_CDPGF_Lot 01 - GO - CHARPENTE METAL.xls	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_CCTP_LOT02_AMENAGEMENT INTERIEUR.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_CDPGF_LOT04_PL-CVC.XLS	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_PLANS - Plans des menuiseries.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_CDPGF_LOT02_AMENAGEMENT INTERIEUR.xls	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_CCTP_LOT05_Ascenseur.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_CCTP_LOT01_GROS OEUVRE-CHARPENTE METALLIQUE.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_PLANS - Plan de dépose.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_PLANS - Plan de chauffage - ind B.pdf	17/07/2026
HALL D'ACCUEIL_PRO_CCTP_LOT00_GENERALITES.pdf	17/07/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT			
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE	S	**Il est évoqué dans le CCTP gros-oeuvre une étude de sol datant de la construction. Nous transmettre ce document**	1
INFLUENCES DES SURCHARGES A PROXIMITE DE L'OUVRAGE NEUF *Passerelle entre l'ascenseur et le hall d'accueil :* **Poteaux en profilés du commerce HEA, fixés en applique sur les poteaux BA existants* **Solives et poutres en profilés du commerce type IPE et UPE / Fixation par platines d'about et boulons qualité 8.8 minimum* **Fourniture et pose d'un plancher caillebotis électro-soudé galvanisés sur l'ensemble de la surface technique.*	S	**Justifier la solidité de la structure existante pour reprendre la structure métallique en console**	6

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION			
ÉTABLISSEMENTS DE 5ÈME CATÉGORIE			
DISPOSITIONS GÉNÉRALES			
Objet - Textes applicables			
Prescriptions de la Commission de Sécurité	S	**Est-ce que vous avez un avis de la commission de sécurité sur le projet ? Quels sont les effectifs de l'établissement ?**	8
GARDE-CORPS - PAROIS VITRÉES	S	**Avis suspendu à la transmission d'un détail du garde-corps**	27

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES			
ERP Existant			
Article 5. Accueil du public			
Si existence d'un point d'accueil			
Banque d'accueil	S	**Plan de détail de la banque d'accueil à nous transmettre**	23
Boucle magnétique conforme à l'annexe 9 ou à NF EN 60118-4 (2007) ou équivalent, obligatoire pour les ERP remplissant une mission de service public et pour les ERP 1 et 2 catégorie	S	**Une boucle magnétique pour les personnes malentendantes est nécessaires à l'accueil (obligatoire pour les ERP de service public).**	34
Article 10. Portes, portiques et sas			
Sécurité d'usage			
Contraste visuel par rapport à l'environnement pour les porte ou leur encadrement et leur poignée	S	**Les portes ou leur encadrement devront être contrastés par rapport à leur environnement**	30

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE	S	**Il est évoqué dans le CCTP gros-oeuvre une étude de sol datant de la construction. Nous transmettre ce document**	1
INFLUENCES DES SURCHARGES A PROXIMITE DE L'OUVRAGE NEUF *Passerelle entre l'ascenseur et le hall d'accueil :* **Poteaux en profilés du commerce HEA, fixés en applique sur les poteaux BA existants* **Solives et poutres en profilés du commerce type IPE et UPE / Fixation par platines d'about et boulons qualité 8.8 minimum* **Fourniture et pose d'un plancher caillebotis électro-soudé galvanisés sur l'ensemble de la surface technique.*	S	**Justifier la solidité de la structure existante pour reprendre la structure métallique en console**	6
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT *Cuvette d'ascenseur :* **Radier en béton armé classe de résistance C25/30, XC2, épaisseur 25cm.* **Voiles en béton armé, pour création de la fosse d'ascenseur, jusqu'au niveau des planchers et marches existantes.* *Béton C25/30, XC2*	F		
Maçonnerie porteuse *Elévations cage ascenseur :* *Murs en blocs à bancher en agglomérés de ciment creux.* *Les blocs seront estampillés de la marque NF.* *Les blocs seront armés de filant acier HA Ø 8 minimum*	F		
Planchers dalles pleines *Plancher haut de la cage d'ascenseur : Dalle en béton C25/30, XC1 de 0,20 m d'épaisseur*	F		
ENDUITS TRADITIONNELS *Cage d'ascenseur : Enduit monocouche à base de liants hydrauliques, type WEBERPAL G des Ets WEBER ET BROUTIN*	F		
MENUISERIES EXTÉRIEURES *RDC : 2 U - Dimensions 2.40 x 3.29 m de hauteur : Fourniture et pose de menuiseries extérieures en aluminium laqué (RAL 9010), double vitrage et à rupture de pont thermique* *->Classement A*3 E*7 B V*A3* *-> Type de pose : en applique sur mur béton en lieu et place de celles existantes.*	F		
PLANCHERS SURÉLEVÉS			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
	HM	Hors mission L (concerne la mission de contrôle technique LP)	
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	PM	RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENTS DE 5ÈME CATÉGORIE			
DISPOSITIONS GÉNÉRALES			
Objet - Textes applicables			
Prescriptions de la Commission de Sécurité	S	**Est-ce que vous avez un avis de la commission de sécurité sur le projet ? Quels sont les effectifs de l'établissement ?**	8
Établissements assujettis	PM	Etablissement classé en 5ème suivant les renseignements généraux	
CONSTRUCTION & AMÉNAGEMENTS			
ISOLEMENT DES TIERS	PM	Pour mémoire : dispositions existantes non modifiées par les travaux	
ACCES DES SECOURS	PM	Pour mémoire : dispositions existantes non modifiées par les travaux	
LOCAUX PRESENTANT DES RISQUES PARTICULIERS	PM	Pour mémoire : dispositions existantes non modifiées par les travaux	
AMENAGEMENTS INTERIEURS			
PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS *Hall d'accueil : Cloisonnement en plaques de plâtre ou sloison modulaires*	F		
Plafonds des dégagements non protégés et des locaux, plafonds suspendus, emploi du bois *Ensemble des locaux au RDC suivant plan : aux plafond encastré à réaliser avec des panneaux en laine de roche à bords droits.* *Réaction au feu A2s1d0*	F		
Sol des dégagements non protégés et des locaux **ensemble des bureaux suivant plan. : Mise en place d'un revêtement P.V.C en classement UPEC U4P3E2 /3C2 posé en lés de marque GERFLOR, type IMPRESSION ->Réaction au feu Bf1-S1* **dans le hall d'entrée suivant plan : carrelage grès cérame*	F		
CHAUFFAGE, VENTILATION			
Généralités *R+1 : Fourniture et mise en oeuvre de nouveaux radiateurs à eau chaude en acier de type REGGANE DECO de chez FINIMETAL*	F		
ASCENSEURS			
ASCENSEUR(S)			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Dispositions concernant les installations d'ascenseur(s) par rapport aux normes en vigueur *Fourniture et pose d'un ascenseur en extérieur conforme aux Normes EN81-20, EN 81-50*	F		
GARDE-CORPS - PAROIS VITRÉES	**S**	**Avis suspendu à la transmission d'un détail du garde-corps**	**27**

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP Existant			
Article 5. Accueil du public			
Si existence d'un point d'accueil			
Banque d'accueil	S	**Plan de détail de la banque d'accueil à nous transmettre**	23
Boucle magnétique conforme à l'annexe 9 ou à NF EN 60118-4 (2007) ou équivalent, obligatoire pour les ERP remplissant une mission de service public et pour les ERP 1 et 2 catégorie	S	**Une boucle magnétique pour les personnes malentendantes est nécessaires à l'accueil (obligatoire pour les ERP de service public).**	34
Article 7. Circulations intérieures verticales			
Escalier utilisable dans les conditions normales de fonctionnement			
Dispositif d'éveil à la vigilance *pose de bandes podotactiles conformes aux prescriptions de la norme NF P 98-351*	F		
Contremarche de la première marche et la dernière marche *Mise en peinture contrastée des contre-marches de la première et de la dernière marche de chaque volée.*	F		
Nez de marches *pose d'une bande anti-dérapante d'une largeur de 3cm minimum sur chaque nez de marche*	F		
Main courante *pose d'une main courante destinée à équiper la cage d'escalier extérieure*	F		
Ascenseur			
Caractéristiques des ascenseurs *Fourniture et pose d'un ascenseur en extérieur conforme aux Normes EN81-20, EN 81-50 et EN81-70* *- Charge nominale : 630 kg – 2 niveaux* *- Vitesse : 1m/s* *- Dimensions : 1.10 x 1.40 x 2.20 m ht*	F		
Article 9. Revêtements des sols, murs et plafonds			
Tapis fixes posés ou encastrés *deux tapis de sol encastré de type TOP CLEAN OBJEKT 22 de chez GEGGUS*	F		
Article 10. Portes, portiques et sas			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Caractéristiques dimensionnelles			
Locaux < 100 personnes, largeur ≥ 0,80 m avec une largeur de passage utile ≥ 0,77 m	F		
Espace de manœuvre de porte devant chaque porte sauf les portes ouvrant uniquement sur un escalier et les portes des sanitaires, douches, et cabines non adaptés	F		
Sécurité d'usage			
Contraste visuel par rapport à l'environnement pour les porte ou leur encadrement et leur poignée	S	**Les portes ou leur encadrement devront être contrastés par rapport à leur environnement**	30
Article 14. Eclairage			
Eclairage artificiel permet d'assurer les valeurs d'éclairement moyen horizontal mesurées au sol le long du parcours usuel en tenant compte des zones de transition entre les tronçons du parcours			
≥ 200 lux au droit des postes d'accueil ou mobiliers en faisant office *500 lux prévus*	F		
≥ 100 lux pour les circulations intérieures horizontales *150 lux prévus au CCTP*	F		
≥ 150 lux pour chaque escalier et équipement mobile	F		

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HANDCO - Attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés